

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit utilisé sur l'étiquette

: **Solution de lavage pour Silicone**

Code(s) du produit : Aucun assigné.

Usage recommandé du produit chimique et restrictions sur l'utilisation

: Solvant
Type d'utilisation: Destiné aux professionnels seulement
Restrictions d'emploi recommandées Aucun à notre connaissance.

Famille chimique : Mélange

Nom, adresse, et numéro de téléphone du fournisseur:

Canadian Alcohol Co

4120 Midland Ave
Agincourt, ON, Canada
M1S 3B9

No. de téléphone du fournisseur

: 416-293-0123

No. de téléphone en cas d'urgence

: No tél. d'urgence 24 h (613) 996-6666 (CANUTEC)

Nom, adresse, et numéro de téléphone du fabricant:

Consulter le fournisseur.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification du produit chimique

Liquide clair incolore. Odeur d'hydrocarbure.

Dangers les plus importants: Ce produit est classé comme dangereux en vertu des règlements américains de l'OSHA (29 CFR 1910.1200) (2012) Hazcom et du règlement SIMDUT canadien (Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT) 2015).

Classification de risque:

Liquides inflammables - Catégorie 2

Irritation cutanée - Catégorie 2

Toxicité pour la reproduction - Catégorie 2

Toxicité pour certains organes cibles, exposition unique - Catégorie 3 (effets narcotiques)

Toxicité pour certains organes cibles, exposition unique - Catégorie 3 (respiratoire)

Toxicité par aspiration - Catégorie 1

Éléments d'étiquetage

Pictogramme (s) de danger



Mot indicateur

DANGER!

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Mentions de danger

Liquide et vapeurs très inflammables
 Provoque une irritation cutanée.
 Susceptible de nuire au fœtus.
 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 Peut irriter les voies respiratoires.
 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Conseils de prudence

Se procurer les instructions avant utilisation.
 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
 Tenir éloigné de la chaleur, des flammes nues et des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.
 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.
 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 Porter des gants de protection/vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

En cas d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
 NE PAS faire vomir.
 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés.
 Rincer la peau à l'eau/se doucher.
 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
 En cas d'irritation cutanée, consulter un médecin.
 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
 En cas d'incendie: Utiliser eau pulvérisée, poudre chimique, CO2 ou mousse d'alcool pour l'extinction.

Garder sous clef.
 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
 Tenir au frais.

Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

Autres dangers

Autres dangers qui ne nécessitent pas une classification:

La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques.
 L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Le contact oculaire direct peut causer une légère irritation passagère.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Mélange

<u>Nom chimique</u>	<u>Nom commun et les synonymes</u>	<u>No CAS</u>	<u>Concentration (% en poids)</u>
Fraction légère aliphatique du solvant naphtha provenant du pétrole	naphtha	64742-89-8	60.0 - 80.0

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

xylène	Diméthylbenzène Méthyltoluène Xylol	1330-20-7	15.0 - 40.0
--------	---	-----------	--------------------

Les concentrations précises des produits chimiques énumérés ci-dessus ne sont pas divulguées en vertu du secret commercial.

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Description des premiers soins

- Ingestion* : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si le vomissement survient spontanément, garder la tête de la victime plus basse et vers l'avant afin de réduire le risque d'aspiration.
- Inhalation* : EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, seul le personnel médical est autorisé à donner de l'oxygène. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- Contact avec la peau* : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau tout en retirant les vêtements contaminés. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- Contact avec les yeux* : En cas de contact oculaire, rincer sous l'eau courante pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- : Provoque une irritation cutanée. Rougeurs, englure, démangeaisons et assèchement. Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer une toux et des difficultés respiratoires. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Danger d'aspiration. L'aspiration dans les poumons durant l'ingestion ou suivant le vomissement risque de causer une pneumonie chimique, qui peut être mortelle. Peut causer le mal de tête, la nausée, le vertige et les autres symptômes de dépression du système nerveux central. Peut provoquer une irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure une sensation de piqûre et le larmolement. Une exposition continue peut causer des effets néfastes sur le système nerveux central. Contient un ou des produits chimiques qui risquent de causer des anomalies congénitales ou autres effets nocifs sur la reproduction.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- : Traiter de façon symptomatique. Danger d'aspiration.. Ce produit est un dépresseur du SNC.

SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

- : Dioxyde de carbone (CO₂); chimique sec; Mousse résistant à l'alcool; brouillard d'eau

Agents extincteurs inappropriés

- : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange / Conditions d'inflammabilité

- : Liquide et vapeurs très inflammables Les vapeurs risquent de s'enflammer par explosion. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Décharges électrostatiques, chocs, friction et chaleur peuvent enflammer la matière chimique exposée. Les conteneurs vides peuvent contenir des résidus dangereux.

Classification d'inflammabilité (OSHA 29 CFR 1910.106)

- : Liquides inflammables - Catégorie 2

Produits de combustion dangereux

- : Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone et autres composants organiques non identifiés.

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

Équipement de protection pour les pompiers

- : Les pompiers devraient porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome muni d'un élément facial complet à pression positive.

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Méthodes spéciales de lutte contre l'incendie

- : Ne pas respirer les fumées ou les vapeurs. Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. Aménager un barrage pour contrôler l'eau.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- : Toutes les personnes mises en cause lors du nettoyage doivent porter un équipement de protection approprié. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Restreindre l'accès aux lieux jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement

- : Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Si nécessaire, endiguer bien en avant du déversement afin d'éviter que l'eau d'écoulement ne s'infilte dans les drains, les égouts, tout autre cours d'eau naturel ou les sources d'eau potable.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- : Ventiler la zone. Enlever toute source d'ignition. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Utiliser uniquement des outils et de l'équipement antiétincelants durant le processus de nettoyage. Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Contenir et absorber le liquide déversé avec une matière inerte non combustible (ex: du sable), ensuite placer la matière contaminée dans un contenant pour élimination ultérieure (voir Section 13). Contacter les autorités locales compétentes. Se référer à la Section 13 pour l'élimination des matières contaminées.

Méthodes spéciales d'intervention antidéversement

- : Si la quantité déversée dans l'environnement excède la quantité rapportable par EPA, il faut immédiatement communiquer avec le National Response Center aux Etats-Unis (Tél: 1-800-424-8802).
(RQ) Quantité rapportable EPA/CERCLA: Consultez section 15.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- : Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants de protection/vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Éviter de respirer les vapeurs ou les buées. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Laver soigneusement après manipulation. Tenir à l'écart des flammes et des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Lors de la manipulation, mettre à la terre tous les équipements.

Conditions d'un stockage sûr

- : Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker dans un endroit frais/bien ventilé. Garder sous clef. Tenir au frais. Les lieux d'entreposage doivent être identifiés clairement, libres de toute obstruction et accessibles au personnel qualifié et autorisé seulement. Inspecter régulièrement les contenants pour vérifier s'ils sont endommagés ou s'ils fuient. Défense de fumer. Les conteneurs vides peuvent contenir des résidus dangereux.

- Substances incompatibles** : Acides, agents oxydants, halogènes, et composants halogénés. Sels métalliques.

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition:				
Nom chimique	ACGIH TLV		OSHA PEL	
	TWA	STEL	PEL	STEL
Fraction légère aliphatique du solvant naphta provenant du pétrole	P/D	P/D	500 ppm (2000 mg/m ³) (comme les distillats de pétrole, le naphte)	P/D
xylène	100 ppm	150 ppm	100 ppm (435 mg/m ³)	P/D

Contrôles de l'exposition**Ventilation et mesures d'ingénierie**

- : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Lorsque raisonnablement faisable, ceci devrait se faire par aspiration aux postes de travail et une extraction générale convenable. Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.

Protection respiratoire

- : Si les concentrations dans l'air sont supérieures aux limites d'exposition permises ou si elles sont inconnues, utiliser un respirateur homologué NIOSH. Choisir les appareils respiratoires selon la forme et la concentration des contaminants dans l'air et conformément à OSHA (29 CFR 1910.134) ou CSA Z94.4-02. Obtenir l'avis de votre fournisseur de protection respiratoire.

Protection de la peau

- : Porter des gants/des vêtements de protection. Obtenir les conseils des fournisseurs de gants.

Protection des yeux/du visage

- : Porter un équipement de protection des yeux/du visage. Porter des lunettes de sécurité.

Autre équipement de protection

- : S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail. D'autres équipements peuvent être exigés dépendant des normes du lieu de travail.

Considérations générales d'hygiène

- : Ne pas respirer le brouillard ou les vapeurs. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Laver soigneusement après manipulation. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas apporter les vêtements contaminés à la maison. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence : Liquide transparent incolore.

Odeur : Odeur d'hydrocarbure.

Seuil olfactif : Pas disponible.

pH : Pas d'information disponible.

Point de fusion/point de congélation

: Pas disponible.

Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition

: 65°C

Point d'éclair

: 8°C

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Point d'éclair, méthode : Coupelle fermée, Cleveland
Taux d'évaporation (acétate n-butylique = 1)
 : Pas disponible.
inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable.
Limite inférieure d'inflammabilité (% en vol.)
 : 1%
Limite supérieure d'inflammabilité (% en vol.)
 : 7%
Propriétés comburantes : Aucun à notre connaissance.
Propriétés explosives : Non-explosif
Tension de vapeur : Pas disponible.
Densité de vapeur : (Air = 1) 3
Densité relative / Poids spécifique
 : 0.845
Solubilité dans l'eau : Partiellement soluble.
Autres solubilité(s) : Pas disponible.
Coefficient de partage: n-octanol/eau / Coefficient de répartition eau/huile
 : Pas disponible.
Température d'auto-inflammation
 : Pas disponible.
Température de décomposition
 : Pas d'information disponible.
Viscosité : Pas disponible.
Matières volatiles (% en poids)
 : 100%
Composés organiques volatils (COV)
 : Pas disponible.
Pression absolue du récipient
 : Non applicable.
Distance de projection de la flamme
 : Non applicable.
Autres observations physiques/chimiques
 : Aucun connu ou rapporté par le fabricant.

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : N'est normalement pas réactif.
Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.
Risque de réactions dangereuses
 : Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Conditions à éviter : Flammes nues, étincelles, chaleur élevée, ensoleillement direct et la proximité avec des substances incompatibles. Ne pas utiliser dans des zones sans ventilation adéquate.
Matériaux incompatibles : Matières incompatibles (voir Section 7).
Produits de décomposition dangereux
 : Aucun connu, se référer aux produits de combustion dangereux à la Section 5.

SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Information sur les voies d'exposition probables:

Voies d'entrée - inhalation : OUI
Voies d'entrée - peau et yeux : OUI
Voies d'entrée - ingestion : OUI

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Voies d'exposition - absorption cutanée

: OUI

EFFETS ÉVENTUELS POUR LA SANTÉ:

Symptômes d'exposition de courte durée (aiguë)

Signes et symptômes - Inhalation

: Peut irriter le système respiratoire. Toux, difficultés respiratoires et oppression de la poitrine. Peut causer le mal de tête, la nausée, le vertige et les autres symptômes de dépression du système nerveux central.

Signes et symptômes - ingestion

: L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Danger d'aspiration. L'aspiration dans les poumons durant l'ingestion ou suivant le vomissement risque de causer une pneumonie chimique, qui peut être mortelle.

Signes et symptômes - peau : Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, l'œdème, l'assèchement et le craquellement de la peau.

Signes et symptômes - yeux : Le contact oculaire direct peut causer une légère irritation passagère.

Risque d'effets chroniques sur la santé

: Une exposition continue peut causer des effets néfastes sur le système nerveux central.

Mutagénicité

: N'est pas sensé être mutagène chez les humains.

Cancérogénicité

: Aucun des composants sont inscrits comme étant cancérogènes par ACGIH, IARC, OSHA ou NTP.

Effets sur la reproduction & Tératogénicité

: Ce produit est classé comme dangereux en vertu des règlements américains de l'OSHA (29 CFR 1910.1200) (2012) Hazcom et du règlement SIMDUT canadien (Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT) 2015). Classification: Toxicité pour la reproduction - Catégorie 2 Susceptible de nuire au fœtus.
Le xylène peut causer des effets fœto-toxiques (poids réduit à la naissance, ossification retardée, effets sur le comportement) à des doses non toxiques pour la mère, selon des études animales.

Sensibilisation à la matière : N'est pas sensé être un sensibilisateur respiratoire ou cutané.

Effets spécifiques sur organes cibles

: Ce produit est classé comme dangereux en vertu des règlements américains de l'OSHA (29 CFR 1910.1200) (2012) Hazcom et du règlement SIMDUT canadien (Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT) 2015). Classification: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique - Catégorie 3.
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Peut irriter les voies respiratoires.

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Maladies aggravées par une surexposition

: L'exposition à ce produit peut aggraver des maladies pulmonaires, oculaires, cutanées ou du système nerveux central déjà existantes.

Substances synergiques

: Pas d'information disponible.

Données toxicologiques

: Il n'existe aucune donnée pour le produit lui-même, seulement pour les ingrédients. Voir les données ci-dessous pour la toxicité aiguë.

<u>Nom chimique</u>	<u>CL50(4hr)</u>	<u>DL50</u>	
	<u>inh, rat</u>	<u>(Oral, rat)</u>	<u>(cutané, lapin)</u>
Fraction légère aliphatique du solvant naphtha provenant du pétrole	> 23 mg/L (vapeur)	> 8000 mg/kg	> 4000 mg/kg
xylène	6350 ppm (27.6 mg/L) (vapeurs)	3253 mg/kg	12 180 mg/kg

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Autres dangers toxicologiques importants

: Aucun rapporté par le fabricant.

SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Voir les tableaux suivants pour les données sur l'écotoxicité de la substance.

Données Écotoxicité:

Composants	No CAS	Toxicité pour les poissons		
		CL50 / 96h	NOEL / 21 jour	Facteur M
Fraction légère aliphatique du solvant naphta provenant du pétrole	64742-89-8	8,2 mg/L (Vairon à grosse tête)	P/D	Aucun(e).
xylène	1330-20-7	8.2 mg/L (truite arc-en-ciel)	P/D	Aucun(e).

Composants	No CAS	Toxicité pour les daphnias		
		CE50 / 48h	NOEL / 21 jours	Facteur M
Fraction légère aliphatique du solvant naphta provenant du pétrole	64742-89-8	32 mg/L (daphnie magna)	2,6 mg/L	Aucun(e).
xylène	1330-20-7	3.2 - 9.56 mg/L (daphnie magna)	P/D	Aucun(e).

Composants	No CAS	Toxicité pour les algues		
		EC50 / 96h or 72h	NOEC / 96h or 72h	Facteur M
Fraction légère aliphatique du solvant naphta provenant du pétrole	64742-89-8	45 mg/L/96hr (algues vertes)	18 mg/L/96hr (NOEL)	Aucun(e).
xylène	1330-20-7	3.2 - 4.9 mg/L/72hr (algues vertes)	P/D	Aucun(e).

Persistence et dégradabilité

: Difficilement biodégradable.

Potentiel de bioaccumulation

: Pas d'information disponible.

<u>Composants</u>	<u>Coefficient de partage: n-octanol/eau (log Kow)</u>	<u>Facteur de bioconcentration (FBC)</u>
Fraction légère aliphatique du solvant naphta provenant du pétrole (CAS 64742-89-8)	2,1 - 6	129 - 576
xylène (CAS 1330-20-7)	3.12 - 3.2	0.6 - 15

Mobilité dans le sol : Le produit lui-même n'a pas été testé.

Effets nocifs divers sur l'environnement

: Aucun à notre connaissance.

SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Manipulation en vue de l'élimination

: À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.





FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Méthodes d'élimination : Les contenants doivent être éliminés conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables. Communiquer avec les agences locales, fédérales, provinciales pour connaître la réglementation spécifique.

RCRA (Resource Conservation and Recovery Act/Loi sur la conservation et la remise en état des ressources)

: Si ce produit, tel que fourni, devient un déchet aux États-Unis, il pourrait respecter les critères de classification d'un déchet dangereux tel que défini par RCRA, Title 40 CFR 261. Le générateur des déchets a la responsabilité de déterminer l'identification adéquate du déchet et de la méthode d'élimination. Pour disposer des déchets ou des matières inutilisées, vérifier avec les agences environnementales tant au niveau fédéral que local.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Information sur la réglementation	Numéro ONU	Nom d'expédition des ONU	Classe(s) de danger pour le transport	Groupe d'emballage	Étiquette
Canada (TMD)	UN1263	PAINT RELATED MATERIAL	3	II	
Canada (TMD) Informations supplémentaires	Peut être expédié comme Quantité Limitée lorsque transporté dans des contenants de moins de 5,0 Litres; dans des emballages n'excédant pas une masse brute de 30 kg. GMU #128				
IMDG	UN1263	PAINT RELATED MATERIAL	3	II	
IMDG Informations supplémentaires	Consulter le Code IMDG pour les exceptions.				
Les États-Unis (DOT)	UN1263	Paint related material	3	II	
Les États-Unis (DOT) Informations supplémentaires	Peut être expédié comme Quantité Limitée lorsque transporté dans des contenants de moins de 5L (1.3 gallons); dans des emballages n'excédant pas une masse brute de 30 kg (66 livres).				
ICAO/IATA	UN1263	Paint related material	3	II	
ICAO/IATA Informations supplémentaires	En référence à l'instruction d'emballage OACI/IATA				

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

: Des conseils de prudence adéquats doivent accompagner l'emballage.

Dangers pour l'environnement

: Cette substance remplit les critères de substance dangereuse pour l'environnement selon le Code IMDG. Consulter la Section 12 « Renseignements écologiques ».

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

: Ces informations ne sont pas disponibles.

SECTION 15. INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Renseignement fédéral É.-U. :

Les composants inscrits ci-dessous sont présents sur les listes de produits chimiques fédérales américaines suivantes

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	TSCA Inventory	CERCLA Reportable Quantity(RQ) (40 CFR 117.302):	SARA TITLE III: Sec. 302, Extremely Hazardous Substance, 40 CFR 355:	SARA TITLE III: Sec. 313, 40 CFR 372, Specific Toxic Chemical	
					Toxic chimique	concentration de minimis
Fraction légère aliphatique du solvant naphta provenant du pétrole	64742-89-8	oui	Aucun(e).	S/O	non	S/O
xylène	1330-20-7	Oui	100 lb/ 45.4 kg	Aucun.	Oui	Non

SARA TITLE III: Sec. 311 et, 312, Exigences Fiches signalétiques, 40 CFR 370 Hazard Classes: Inflammable; Irritation cutanée; Toxicité pour la reproduction; Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique; Danger d'aspiration. Selon SARA Sections 311 et 312, EPA a établi la quantité critique pour le rapport de produits chimiques dangereux. La quantité critique actuellement est de 500 livres pour « Threshold Planning Quantity (TPQ) », lequel sera le moins élevé, pour les substances « extremely hazardous » et de 10 000 livres pour tous les autres produits chimiques dangereux.

Lois É.-U. "State Right to Know":

Les produits chimiques suivants sont inscrits par chacun de ces états:

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	California Proposition 65		Liste d'état "Right to Know"					
		Inscrit	Type de toxicité	CA	MA	MN	NJ	PA	RI
Fraction légère aliphatique du solvant naphta provenant du pétrole	64742-89-8	Non	S/O	Non	Non	Non	Non	Non	Non
xylène	1330-20-7	Non	S/O	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

Canadian Information:

Loi canadienne sur la protection de l'environnement (CEPA): Tous les ingrédients sont présents sur la liste DSL.

Renseignements SIMDUT: Se référer à la Section 2 pour la classification SIMDUT de ce produit.

Renseignement international:

Les composants inscrits ci-dessous sont présents sur la liste d'inventaire internationale suivante:

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	European EINECS	Australia AICS	Philippines PICCS	Japan ENCS	Korea KECI/KECL	China IECSC	NewZealand IOC
Fraction légère aliphatique du solvant naphta provenant du pétrole	64742-89-8	265-192-2	Présent	Présent	N'est pas listée	KE-31661	Présent	Peut être utilisé comme un seul composant chimique selon une norme de groupe approprié
xylène	1330-20-7	215-535-7	Present	Présent	(3)-60; (3)-3	KE-35427	Present	HSR000983

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Légende

: ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
 AICS: inventaire australien des Substances Chimiques
 ETA: Estimation de la toxicité aiguë
 CA: California
 CAS: Chemical Abstract Services

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CERCLA: Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act of 1980

CFR: Code of Federal Regulations

ACNOR: Association canadienne de normalisation

DOT: Department of Transportation

ECHA : European Chemicals Agency

ECOTOX: Base de données pour l'écotoxicologie EPA -É.-U.

EINECS: Inventaire Européen des Substances chimiques Commerciales Existantes

CEN : existantes et les nouvelles substances chimiques

EPA: Environmental Protection Agency

HSDB: Hazardous Substances Data Bank

CIRC: Centre international de recherche sur le cancer

IBC: Conteneur pour vrac

IECSC : l'inventaire des substances chimiques existantes

IMDG: Code maritime international pour les marchandises dangereuses

La COI : inventaire de produits chimiques

IUCLID : Base de données internationale sur les informations chimiques unifiées

KECI Coréen : substances chimiques existantes Inventaire

KECL Coréen : produits chimiques existants Liste

CL: Concentration létale

DL: Dose létale

MA: Massachusetts

MN: Minnesota

S/O: Sans objet

P/D: Pas disponible

NIOSH: National Institute of Occupational Safety and Health

NJ: New Jersey

NOEC: Concentration sans effet observé

NTP: National Toxicology Program / Programme national de toxicologie

OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques

OSHA: Occupational Safety and Health Administration

PA: Pennsylvania

PEL: Permissible exposure limit (Limite d'exposition permise)

PICCS: Philippine inventaire des produits chimiques et des substances chimiques

RCRA: Resource Conservation and Recovery Act

RI: Rhode Island

RTECS: Registry of Toxic Effects of Chemical Substances

SARA: Superfund Amendments & Reauthorization Act

FDS: Fiche de données de sécurité / Material Safety Data Sheet

STEL: Limite d'exposition à court terme (Short Term Exposure Limit)

TMD: Loi et Règlement sur le transport des marchandises dangereuses au Canada

TLV: Valeurs seuils (Threshold Limit Values)

TSCA: Toxic Substance Control Act

TWA: Moyenne pondérée dans le temps

SIMDUT: Système d'information sur les matières utilisées au travail

Références

- : 1. ACGIH, valeurs limites d'exposition pour les substances chimiques et agents physiques et indices d'exposition biologiques pour 2017.
- 2. Monographes du Centre International De Recherche sur le Cancer, recherché 2017.
- 3. Centre canadien d'hygiène et de sécurité, CCInfoWeb bases de données, 2017 (CHEMpendium, RTECS, HSDB).
- 4. Fiches signalétiques du fabricant.
- 5. Liste des listes US EPA Title III - version 2017
- 6. Liste de la Proposition 65 de l'État de Californie - version 2017
- 7. OCDE - Le portail mondial de l'information sur les substances chimiques - portail eChem 2017.

Date de la préparation (mm/jj/aaaa)

: 05/17/2018

Autres considérations spéciales pour une manipulation

- : Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

<p><u>Préparée pour:</u> Canadian Alcohol Co 4120 Midland Ave Agincourt, ON, Canada, M1S 3B9 Telephone: (416) 293 0123</p>	
<p><u>Préparée par:</u> ICC The Compliance Center Inc. Téléphone: (888) 442-9628 (U.S.): (888) 977-4834 (Canada) http://www.thecompliancecenter.com</p>	

DÉNI DE RESPONSABILITÉ

Cette fiche de données de sécurité a été établie par ICC Centre de Conformité Inc. en utilisant l'information fournie par Canadian Alcohol Co. et le service de renseignements du CCOHS. Les renseignements contenus dans la fiche de données de sécurité sont offerts pour votre considération et à titre indicatif lorsque que vous serez exposé à ce produit. ICC Centre de Conformité Inc et Canadian Alcohol Co. n'acceptent aucune interprétation comme étant une garantie exprimée ou implicite et n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude ou la précision des données contenues dans cette fiche. Les données dans cette fiche ne peuvent être applicables en cas de mélange avec un autre produit ou dans un autre procédé. Cette fiche de données de sécurité ne peut être changée, ou modifiée de quelque façon que ce soit sans avoir obtenue, au préalable, la permission explicite de ICC Centre de Conformité Inc. et Canadian Alcohol Co.

FIN DU DOCUMENT